



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2574  
12 mars 1985

UN LIBRARY

FRANCAIS

MAR 13 1985

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA  
DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUATORZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 12 mars 1985, à 16 h 30

Président : M. RABETAFIKA

(Madagascar)

Membres : Australie  
Burkina Faso  
Chine  
Danemark  
Egypte  
Etats-Unis d'Amérique  
France  
Inde  
Pérou  
République socialiste soviétique d'Ukraine  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et  
d'Irlande du Nord  
Thaïlande  
Trinité-et-Tobago  
Union des Républiques socialistes soviétiques

M. WOOLCOTT  
M. ZIDUEMBA  
M. LING Qing  
M. BIERRING  
M. SHAKER  
M. CLARK  
M. de KEMOULARIA  
M. KRISHNAN  
M. LUNA  
M. SKOFENKO  
  
Sir John THOMSON  
Mme LAOHAPHAN  
M. MOHAMMED  
M. OLEANDROV

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 17 h 15.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA QUESTION DE L'AFRIQUE DU SUD

LETTRE DATEE DU 28 FEVRIER, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT DE L'EGYPTE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/16991)

Le PRESIDENT : Conformément aux décisions prises à la 2571ème séance, j'invite le représentant de la Guinée à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de la République arabe syrienne, de la République-Unie de Tanzanie, du Viet Nam, du Yémen démocratique à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Touré (Guinée) prend place à la table du Conseil; M. von Schirnding (Afrique du Sud), M. El-Fattal (République arabe syrienne), M. Lweno (République-Unie de Tanzanie), M. Le Kim Chung (Viet Nam) et M. Al-Alfi (Yémen démocratique) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/17013/Rev.1, qui contient le texte d'un projet de résolution révisé présenté par le Burkina Faso, l'Egypte, l'Inde, Madagascar, le Pérou et la Trinité-et-Tobago.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de Madagascar.

Depuis l'entrée en vigueur d'une prétendue nouvelle constitution, les autorités de Pretoria multiplient les manoeuvres dilatoires pour perpétuer la domination et le pouvoir de la minorité blanche.

C'est ainsi que le régime de Pretoria, soucieux de soigner son image à l'égard de la communauté internationale et de rompre son isolement, a annoncé une série de réformes en faveur, semble-t-il, de la population noire et propose à l'African National Congress l'ouverture d'un dialogue conditionnel. Des instances régionales et des conseils municipaux élus par une petite minorité sont mis en place pour

Le Président

faire accroire que les Sud-Africains noirs exerceront leurs droits politiques à travers ces nouvelles institutions. De la même manière, on envisage la création d'un "forum officieux" qui permettrait aux Noirs de discuter de leur avenir politique. Et un autre exemple a été la décision de doter seize ghettos de leurs propres unités de police, ce qui dispenserait les policiers blancs d'un rôle de plus en plus discrédité dans le prétendu maintien de l'ordre.

Enfin, il faudrait relever la récente offre de libération de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques sud-africains à condition qu'ils renoncent à la violence comme moyen politique, alors même que l'Organisation des Nations Unies, dans de nombreuses résolutions, a signifié aux autorités de Pretoria de libérer sans conditions préalables toutes les personnes emprisonnées au titre des lois arbitraires sur la sûreté de l'Etat et toutes celles qui sont détenues pour leur opposition au régime de l'apartheid.

Naturellement, la population noire, ses dirigeants, les syndicats noirs et tous les adversaires de l'apartheid ont rejeté ces prétendues réformes. En effet, toutes ces velléités réformistes ne visent qu'à renforcer la domination du pouvoir étatique blanc sur la majorité non blanche, aussi bien dans les domaines politique et économique que dans tous les autres domaines.

Dès lors, il n'est guère étonnant de constater le renforcement de la résistance de la population noire au régime oppressif de l'apartheid. Cette résistance prend plusieurs formes : les écoliers continuent de bouder le système d'enseignement qui leur est imposé; les syndicats de travailleurs lancent des mots d'ordre de grève, et le mouvement déclenché par les syndicats des mineurs, les 5 et 6 novembre 1984, témoigne de la vitalité de leur mouvement; les habitants des ghettos refusent d'être déplacés par la force vers des "camps de concentration" et se révoltent ouvertement contre le régime raciste.

Face à cette détermination de la population de combattre l'injustice et les inégalités, le régime raciste dévoile sa véritable nature et entame une nouvelle escalade dans la répression. L'appareil policier, déjà fort réputé pour ses massacres aveugles, ne suffit plus, le gouvernement sud-africain fait intervenir l'armée pour mater la rébellion des habitants sans défense de Crossroads, tuant une vingtaine de victimes et blessant 230 personnes.

Le déplacement forcé des habitants des townships s'inscrit dans la ligne de la politique de "bantoustanisation" dont le but ultime est de prévenir la formation d'une nation sud-africaine, de déposséder la majorité de ses terres et de renforcer la domination politique et économique de la minorité blanche.

Le Président

Pis encore, jetant bas le masque de la paix et du nouveau dialogue, les autorités racistes sud-africaines ont arrêté, le 18 février dernier, huit dirigeants du Front démocratique uni. Ceux-ci rejoignent leurs huit compagnons de lutte qui croupissent dans les prisons depuis août 1984. En même temps, des dirigeants syndicaux, des étudiants et des animateurs d'organisations de masse sont aussi détenus. Parmi tous ces prévenus, 16 sont accusés de haute trahison et passibles, de ce fait, de la peine capitale. Presque trente ans après les procès tristement célèbres des patriotes sud-africains, les méthodes du régime raciste n'ont guère changé.

La communauté internationale ne peut rester indifférente devant l'évolution dangereuse de la situation en Afrique du Sud. Devant l'intransigeance, la cruauté et la brutalité reconnues du régime de l'apartheid, nous ne pouvons que réaffirmer la légitimité de la lutte du peuple sud-africain pour la libération et renouvelons notre soutien total au combat mené par le peuple opprimé d'Afrique du Sud sous l'égide de son mouvement de libération nationale. Il est encourageant de noter que l'opinion publique dans les pays réputés alliés de l'Afrique du Sud prend conscience du drame vécu par le peuple sud-africain et exerce des pressions sur les dirigeants de ces pays pour une application effective des résolutions de l'Organisation des Nations Unies tendant à isoler l'Afrique du Sud.

Ma délégation demeure convaincue que la situation actuelle en Afrique du Sud résulte de l'imposition continue de la politique d'apartheid et de la discrimination raciale par le régime minoritaire sud-africain ainsi que de son mépris des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Les membres du Conseil n'ont pas été dupes de la déclaration arrogante et hypocrite du représentant de l'Afrique du Sud, qui a nié le bien-fondé de l'ordre du jour de la présente réunion. Le représentant de Pretoria a même insulté la sagesse du Conseil en insinuant des critiques sournoises à l'encontre des pays coauteurs du projet soumis à notre examen. Ces pays n'ont pas de leçon à recevoir des tenants de la discrimination raciale et de l'oppression. Si l'Afrique du Sud raciste souhaite être à nouveau admise dans le concert des nations, elle doit éliminer complètement la pratique de l'apartheid, qui est un crime contre l'humanité.

Le Président

Ma délégation tient à rendre hommage à la résistance héroïque du peuple opprimé d'Afrique du Sud contre le régime d'apartheid et réaffirme la légitimité de sa lutte pour l'éradication du système d'apartheid afin que devienne une réalité, et non seulement une hypothèse ou un mirage, une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant est le représentant de la Guinée qui souhaite faire une déclaration en sa qualité de Président du Groupe des Etats africains pour le mois de mars. Je lui donne la parole.

M. TOURE (Guinée) : Nous voudrions demander l'indulgence des membres du Conseil de sécurité pour présenter à la délégation soviétique, au nom du Groupe des Etats africains et en notre nom propre, nos sentiments de très profonde sympathie à la suite de la disparition du Président du Présidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique.

La mort de M. Constantin Tchernenko est une grande perte pour le peuple soviétique et pour les peuples du monde entier. L'Afrique perd en lui un ami dans la lutte des peuples africains contre la politique d'apartheid du régime raciste d'Afrique du Sud.

Nous prions la délégation soviétique de bien vouloir transmettre à la famille éplorée, au peuple et au Gouvernement soviétiques, nos condoléances les plus attristées.

Cela dit, je voudrais également à ce stade, remercier, au nom du Groupe des Etats africains, les délégations qui ont bien voulu contribuer, au cours des consultations intenses qui ont eu lieu depuis la séance de vendredi dernier du Conseil, à la révision du projet de résolution qui, nous l'espérons, fera l'objet d'une adoption unanime des membres du Conseil de sécurité.

L'adoption à l'unanimité de ce projet par le Conseil de sécurité sera, nous en sommes sûrs, le message traduisant l'indignation de la communauté internationale pour condamner les actes de barbarie du régime raciste contre la majorité africaine et par là réaffirmer le droit du peuple sud-africain à lutter par tous les moyens pour le recouvrement de ses droits légitimes.

Le PRESIDENT : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre ce projet de résolution aux voix. Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais tout d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

Sir John THOMSON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (interprétation de l'anglais) : Le fait que pour la quatrième fois en sept mois le Conseil examine un projet de résolution portant sur l'Afrique du Sud traduit bien l'agitation qui continue de régner dans le pays. Nous avons fait connaître le point de vue du Royaume-Uni lors de l'adoption des résolutions 554 (1984), 556 (1984) et 558 (1984) du Conseil de sécurité. L'avalanche des morts et des blessés et la violence qui, cette fois-ci, s'est abattue sur la communauté de Crossroads a suscité la condamnation générale. De même, l'exclusion persistante des Sud-Africains noirs de la vie politique, le refus à la grande majorité de la population de l'Afrique du Sud des droits civils et politiques qui, dans les nations démocratiques, nous paraissent fondamentaux, et les déplacements forcés sont déplorés dans le monde entier. Il n'est pas étonnant que la déclaration du représentant permanent de l'Afrique du Sud ait provoqué la déception générale. C'est parce que le Royaume-Uni partage entièrement l'inquiétude suscitée par ces événements - inquiétude déjà exprimée par d'autres membres du Conseil - que nous voterons pour le projet de résolution.

Cependant le Royaume-Uni estime que des événements de la plus haute importance se produisent en Afrique du Sud. S'il est impossible de dire pour l'instant où ils mèneront, ce serait une erreur toutefois de prétendre qu'ils n'ont pas lieu. Dans son important discours du 25 janvier, le Président de l'Etat sud-africain a donné les signes d'une plus grande souplesse et d'une volonté de dialogue plus large entre son gouvernement et l'opinion noire en Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité devrait encourager le dialogue entre le Gouvernement sud-africain et un échantillonnage très représentatif de l'opinion noire sud-africaine. Le Conseil, s'il ne peut exclure un changement pacifique, n'en doit pas moins demander aussi avec insistance les réformes fondamentales qu'il conviendra d'apporter pour répondre

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

aux aspirations légitimes de la majorité noire en Afrique du Sud. Voilà pourquoi nous n'interprétons pas la référence à la légitimité de la lutte comme se rapportant à la lutte armée ou incluant le recours à la force.

L'inquiétude de mon gouvernement devant l'arrestation récente de membres en vue du United Democratic Front - organisation non violente - n'est un secret pour personne et a été exprimée directement au Gouvernement sud-africain. Le Conseil de sécurité, c'est certain, aurait tort de préjuger l'issue des actions en cours ou de prendre des mesures susceptibles d'avoir un effet défavorable pour les intéressés. Tel n'est pas le propos du projet de résolution qui, sous sa forme révisée, demande simplement que soient abandonnées les accusations de haute trahison.

Convaincue qu'un message émanant d'un Conseil divisé aurait des résultats contraires aux résultats recherchés, ma délégation a fait les plus grands efforts, avec d'autres membres, pour essayer de réunir le consensus. Je dois assurément rappeler les réserves antérieures de mon gouvernement au sujet de certains des aspects du projet de résolution, dont la tendance à exagérer la gravité d'une situation déjà sérieuse, mais je dois dire aussi combien nous nous félicitons de constater que l'esprit constructif qui a régné de toutes parts a permis d'arriver à un consensus traduisant l'ensemble des préoccupations du Conseil.

Comme tous ceux qui souhaitent des changements rapides et pacifiques en Afrique du Sud, le Gouvernement britannique espère que les idées présentées dans le discours du Président Botha seront rapidement suivies de la mise en oeuvre de réformes importantes, que la violence et la répression cesseront sans tarder et qu'un dialogue véritable s'établira sans retard en Afrique du Sud.

Le PRESIDENT : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/17013/Rev.1.

Il est procédé au vote à main levée

Votent pour : Australie, Burkina Faso, Chine, Danemark, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Madagascar, Pérou, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Union des République socialistes soviétiques.

Le PRESIDENT : Il y a eu 15 voix pour. Le projet de résolution est donc adopté à l'unanimité en tant que résolution 560 (1985).

Je vais donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. CLARK (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : le Gouvernement et le peuple des Etats-Unis partagent la profonde préoccupation exprimée par d'autres membres du Conseil face à certains événements qui se sont produits récemment en Afrique du Sud, notamment les troubles civils qui persistent dans différentes parties du pays et l'arrestation de 16 dirigeants de l'opposition accusés de haute trahison. Nous partageons donc également les sentiments contenus dans la résolution que nous venons d'adopter ainsi que les vifs sentiments de ceux qui l'ont présentée.

La position du Gouvernement américain sur la question d'apartheid est claire. Nous l'avons souvent énoncée, avec force, et au niveau le plus élevé : nous haïssons l'apartheid. La discrimination raciale érigée en institution est contraire aux idéaux qui animent la vie politique et économique de notre pays. Elle est contraire à tout ce que notre pays représente et à tout ce en quoi il croit. Nous avons fait connaître nos sentiments sur l'apartheid, non pas à grand renfort de rhétorique en proférant des insultes ou en lançant des condamnations, mais au cours de discussions directes et énergiques avec le Gouvernement sud-africain lui-même.

Notre but est de promouvoir les réformes en Afrique du Sud. Nous cherchons à encourager la transformation de l'Afrique du Sud en une société qui accorderait des chances égales à toute sa population, une société qui assurerait à tous la possibilité de vivre dans la dignité et de bénéficier pleinement des avantages



M. Clark (Etats-Unis)

sociaux, politiques et économiques de leur patrie. Nous cherchons à effectuer cette transformation par la paix et non par la violence, par l'évolution et non par la révolution. Nous nous sommes engagés nous-mêmes et usons de notre influence à cette fin.

Le processus de transformation - transformation apte à conduire à un gouvernement pleinement représentatif de toutes les populations d'Afrique du Sud et qui repose sur l'assentiment des gouvernés - est un processus auquel devraient participer tous les Sud-Africains. Ce processus est complexe et sera nécessairement ardu. Notre rôle consiste à encourager et, dans toute la mesure du possible, à faciliter le processus de changement. A notre avis, un processus réel de réforme est en cours en Afrique du Sud et le gouvernement de ce pays a décidé de s'éloigner de l'apartheid. Ceci a donné naissance à une nouvelle dynamique du changement. Ce nouveau changement n'est pas seulement souhaitable; il est inévitable. Des décisions et des engagements importants ont déjà été pris et nous les reconnaissons. Cependant, dans le même temps, il reste beaucoup à faire.

Nous sommes absolument convaincus qu'un dialogue entre tous les Sud-Africains constitue une étape importante - en fait une étape essentielle - dans le processus de réforme. C'est dans ce contexte que nous déplorons vivement l'arrestation de 16 membres de l'opposition en Afrique du Sud et la décision de les accuser de trahison. Il ne nous appartient pas de prendre position quant au bien-fondé de ces accusations puisque les procès n'ont pas encore eu lieu et qu'aucune preuve n'a été présentée. De plus, une question réelle se pose, celle de l'aptitude de notre Organisation à s'ériger en juge quant au processus juridique d'un Etat Membre. Ceci fait songer inévitablement au dicton concernant les maisons de verre. Non; le souci que nous inspirent les procès intentés en Afrique du Sud ne provient pas seulement de notre vif engagement à l'égard des droits de l'homme dans le monde entier mais également du fait que la décision même du Gouvernement sud-africain de rechercher ces procès est contraire à ce qu'il avait annoncé, à savoir rechercher le dialogue avec les dirigeants noirs. Dans les circonstances actuelles, les procès sont inopportuns et ne peuvent que nuire au succès du dialogue.

L'agitation civile qui persiste en Afrique du Sud préoccupe également vivement les Etats-Unis. Tous ceux qui sont sans abris, sans travail, qui ne peuvent s'instruire comme il le faudrait et tous les opprimés de la société sont assurés, est-il besoin de le dire, de notre sympathie. En Afrique du Sud comme ailleurs,

M. Clark (Etats-Unis)

nous reconnaissons la nécessité de réparer les injustices du passé et surtout de mettre fin à celles qui persistent. Nous ne pouvons que réaffirmer notre volonté et notre détermination d'apporter notre aide par tous les moyens possibles. Notre plus vif désir c'est que les changements qui doivent intervenir et qui interviendront en Afrique du Sud aient lieu sans nouvelles effusions de sang et que le dialogue remplace l'affrontement. Nous demandons au Gouvernement sud-africain d'aller de l'avant en procédant le plus rapidement possible aux réformes dont il a parlé, en améliorant les conditions de vie à Crossroads et en l'aménageant en une région résidentielle permanente, en mettant fin à tous les déplacements forcés, en étendant le droit de résidence à toute la population et, en fait, de tendre vers une société où règne une justice égale devant la loi, ce que nous souhaitons tous.

Malgré l'opinion que nous avons clairement exprimée quant à la nécessité de changements en Afrique du Sud, la résolution que nous venons d'adopter contient des formules contre lesquelles nous devons nous élever. Nous sommes en particulier opposés au fait de préjuger le processus judiciaire en Afrique du Sud. Nous regrettons qu'on n'ait pas demandé dans la résolution le respect de la procédure judiciaire, et que ne figurent pas des éléments importants tels qu'une demande en faveur d'un rapide procès et l'accès à l'assistance judiciaire. Nous regrettons également certains écarts de langage par rapport aux termes qu'il conviendrait d'employer pour une résolution du Conseil de sécurité.

Malgré ces réserves, notre ferme position à l'égard de la situation en Afrique du Sud nous a incités à joindre notre voix à celle des autres membres du Conseil de sécurité dans le consensus qui s'est manifesté ici.

M. KRISHNAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord exprimer les sincères condoléances de ma délégation au représentant de l'Union soviétique et à sa délégation à la suite du décès de M. Constantin Tchernenko, président du Présidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et Secrétaire général du Comité central du parti communiste. Comme notre premier ministre, M. Rajiv Gandhi, l'a déclaré dans son message de condoléances, le président Tchernenko a consacré sa vie au bien-être de son pays et a servi le peuple de l'Union soviétique, dès sa jeunesse, à divers titres et en assumant de nombreuses responsabilités. Dans le domaine international, le président Tchernenko a également pris de nombreuses initiatives en faveur de

M. Krishnan (Inde)

la paix et de la cessation de la course aux armements nucléaires. Je demande instamment au représentant de l'Union soviétique d'exprimer toutes nos condoléances à son gouvernement et à la famille du défunt.

Je voudrais également remercier les nombreux orateurs qui sont intervenus ce matin et au début de ce mois des paroles aimables qu'ils ont adressées à mon pays et à ma personne pour la manière dont j'ai dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de février. Je saisis cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de la manière exemplaire dont vous dirigez les travaux de ce Conseil et vous renouveler notre plein appui dans l'exercice de vos responsabilités.

Le Conseil de sécurité vient d'adopter la résolution 560 (1985). Il l'a fait à l'unanimité. Les auteurs de cette résolution - le Burkina Faso, l'Egypte, l'Inde, Madagascar, le Pérou et Trinité et Tobago - sont heureux de constater que la souplesse et l'esprit de conciliation dont ils ont fait preuve en acceptant un certain nombre d'amendements ont contribué à obtenir un appui unanime de la part des membres du Conseil en faveur de ce texte.

M. Krishnan (Inde)

En adoptant cette résolution, le Conseil de sécurité a envoyé un message clair et sans équivoque à Pretoria - un message qui réitère la condamnation universelle des politiques du régime minoritaire raciste, un message qui affirme catégoriquement que ce Conseil et la communauté internationale ne peuvent tolérer et ne toléreront pas la continuation de la pratique d'apartheid, qu'ils ne toléreront pas le massacre de personnes sans défense, et qui affirme enfin que l'opposition à l'apartheid et la lutte contre ce régime ne constituent pas une trahison mais que, bien au contraire, elles sont entièrement légitimes et méritent d'être louées et appuyées. Le Conseil a demandé directement à l'Afrique du Sud de retirer l'inculpation de haute trahison portée contre les dirigeants du United Democratic Front concernés et de libérer immédiatement et inconditionnellement ces dirigeants et tous les autres prisonniers politiques et les détenus en Afrique du Sud.

Pour les nombreuses personnes éprises de liberté qui languissent dans les prisons sud-africaines, ce message signifie qu'elles-mêmes et les millions de Sud-Africains opprimés et privés de leurs biens ne sont pas oubliés. La résolution du Conseil est une lueur d'espoir et l'expression de la solidarité de la communauté internationale et de son appui à leur noble cause et à leur juste lutte.

La déclaration arrogante du représentant de l'Afrique du Sud à laquelle vous avez fait allusion il y a quelques instants, Monsieur le Président, lorsque vous avez pris la parole en votre qualité de représentant de Madagascar, mérite d'être réfutée comme il se doit. La résolution que vient d'adopter le Conseil en est la juste réponse.

Le Conseil de sécurité a parlé à l'unisson. L'importance de ce fait sera, nous en sommes certains, comprise par le régime de Pretoria.

M. OLEANDROV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : La délégation soviétique exprime sa profonde reconnaissance au représentant de la Guinée, qui a parlé notamment en sa qualité de Président du Groupe des Etats africains, de même qu'elle remercie le représentant de l'Inde qui, tous deux, ont exprimé leurs condoléances à l'occasion du décès du Président du Présidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, Constantin Tchernenko. Nous transmettrons ces condoléances au Gouvernement soviétique et à la famille de Constantin Tchernenko.

Le PRESIDENT : Je n'ai plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité en a donc terminé avec la phase actuelle de l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Si personne ne désire plus prendre la parole, je me propose de lever la séance.

La séance est levée à 17 h 45.